



Pully, le 5 février 2026

Crans Montana

Levée de fonds en faveur des enfants brûlés

Chers élèves, chers parents, chers collègues, chers alumni, chers amis de Champittet, chers membres du public concernés par les événements,

Depuis la tragédie de Crans Montana le 1^{er} janvier 2026, qui a affecté notre communauté scolaire, la Fondation Collège Champittet souhaite faire émerger un projet porteur de sens et d'espoir. Une immense générosité s'exprime, sans toujours savoir vers où se diriger. La Fondation se propose d'apporter un soutien financier concret à des familles d'enfants brûlés, soignés dans le canton de Vaud, pour des charges financières non-couvertes par l'Etat ni les assurances.

Le projet vise à soutenir financièrement et humainement les familles afin de leur permettre d'assurer une prise en charge optimale de leur enfant, de favoriser sa reconstruction physique, psychologique et sociale, et de limiter au maximum les séquelles à long terme.

Le réseau Champittet fonctionne à merveille puisqu'un alumnus, le Professeur Anthony de Buys Roessingh, est le coordinateur de la filière brûlés du CHUV. Lui et ses équipes travaillent d'arrachepied depuis le 1^{er} janvier.

Le projet

La Fondation Collège Champittet, sans but lucratif et reconnue d'utilité publique, rassemble des fonds dédiés à cette cause, puis verse de l'aide directement à des familles qui en ont besoin, sur le long terme, jusqu'à épuisement des fonds. Elle fait rapport aux donateurs de l'utilisation de ces fonds, sur son site internet.

Le Professeur de Buys Roessingh forme un Comité de personnes compétentes comme décrit ci-dessous. Ce Comité émet des propositions de soutien basée sur des critères médicaux et sociaux auprès de la Fondation Champittet, qui accepte ou refuse.

La Fondation et le Comité, travaillent en bonne entente avec toutes les parties prenantes, au CHUV, comme avec d'autres associations ou fondations engagées dans le même but, dans une volonté de coopération et d'entraide.



Quelles charges financières non-couvertes par l'Etat ou les assurances pèsent sur les familles d'enfants brûlés ?

La prise en charge d'un enfant victime de brûlures entraîne un impact financier considérable, souvent sous-estimé. Au-delà des soins médicaux initiaux, le suivi prolongé comprend des consultations spécialisées, des soins infirmiers réguliers, des traitements médicamenteux, des pansements spécifiques, une rééducation intensive, du matériel adapté et des activités thérapeutiques complémentaires.

À ces coûts directs s'ajoutent des charges indirectes importantes : frais de transport vers les centres de soins, hébergement lors des hospitalisations et cures, achat de matériel médical, vêtements et chaussures spécifiques, produits de soins, protections solaires, vitamines et compléments non remboursés, frais de garde pour les autres enfants et coûts liés aux activités physiques adaptées.

Dans de nombreux cas, un parent est contraint de réduire ou d'interrompre son activité professionnelle afin d'assurer l'accompagnement de l'enfant, entraînant une perte de revenus significative. Cette pression financière fragilise les familles, accentue le stress psychologique et compromet la continuité des soins, avec un risque accru de séquelles à long terme.

Exemples de soutiens :

- Prise en charge des dépassements des frais non pris en charge par l'assurance :
 - Certains pansements ne sont pas pris en charge totalement par l'assurance.
 - Certains matériels d'ergothérapie ont une prise en charge plafonnée par année par l'assurance maladie.
 - Le nombre d'habits compressifs remboursé par année est également limité et insuffisant.
- La prise en charge des cures non remboursés durant les deux premières années
- Une aide au logement lors des cures et hospitalisations
- L'achat de matériel adapté (chaise de bain, coussins, protections, vêtements et chaussures spécifiques).
- La prise en charge des crèmes thérapeutiques et protections solaires
- Une aide pour les vitamines et compléments non remboursés
- La participation aux frais de transport liés aux rendez-vous médicaux
- Les frais parkings lors des consultations
- Une aide aux frais de garde pour les autres enfants de la famille
- Un soutien financier pour permettre à l'enfant de pratiquer une activité physique adaptée
- Une aide pour les transports pour la personne en question
- Les perruques et coiffeurs
- Les soins dentaires



De quels experts sera composé le Comité chargé d'avancer des propositions de soutien à la Fondation ?

- Professeur Anthony de Buys Roessingh, chirurgien pédiatre, médecin chef, coordinateur du centre des brûlés. Il suit tous les enfants jusqu'à 18 ans.
- Madame Christelle Jung, infirmière indépendante, qui va suivre ces enfants, également à domicile, pour une évaluation sociale et qui connaît les traitements requis depuis plus de 10 ans. Elle a fait partie du comité de l'European Burn Association (EBA) pour évaluer les centres brûlés compétents
- Madame Céline Dufour, ergothérapeute indépendante, qui connaît les traitements requis depuis plus de 10 ans. Elle a travaillé au CHUV et travaille en cabinet ergolausanne.
- Eventuellement une 4^{ème} personne.

Comment effectuer une donation ?

1. Par versement bancaire / postal avec mention « Crans Montana »

Fondation Collège Champittet, Chemin de Champittet, 1009 Pully
IBAN : IBAN CH87 00767 000U 5251 9765
Banque Cantonale Vaudoise
Clearing : 767
SWIFT/BIC: BCVLCH2LXXX

2. Par carte de crédit directement sur le site web de la Fondation :

<https://fondation-champittet.ch/> cliquez sur « Faire un don » et sélectionnez la cause « Crans Montana ».

3. Soit en participant à la soirée caritative de la Fondation le 9 mai 2026 :

[Inscription](#)

Il est possible de réserver des tables de 10 personnes, ou d'offrir un lot pour la vente aux enchères.

Ensemble, nous pouvons agir ! Merci

Philippe de Korodi
Président Fondation

Laure Sesseli
Ancienne présidente-
Trésorière

Prof. Anthony De Buys Roessingh
CHUV